

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2025 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine Ducerf

Date de convocation : Lundi 24 mars 2025

Date d'affichage : Lundi 24 mars 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 20 février 2025, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

A 20h30, Julien AUCLAIR, le nouvel agent technique, est présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Délibérations :

1/ : Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Budget Principal :

- Recettes fonctionnement : 778 694.90 € (avec solde au 01 01 2024 de 337 460.35 €)
- Dépenses fonctionnement : 368 106.65 €
- **Excédent fonctionnement : 410 588.25 €**

- **Recettes investissement : 185 752.94 € (avec solde au 01 01 2024 de – 72 625.70 €)**
- **Dépenses investissement : 366 852.43 €**
- **Déficit investissement : - 181 099.49 €**

- Résultat de clôture de l'année 2024 **excédentaire** de : **229 488.76 €** (avec reprise solde à N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Compte Financier Unique 2024 est approuvé par 10 **voix pour**

2/ : Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Budget Assainissement :

- Recettes fonctionnement : 7 993.12 € (avec solde N-1 de 1 050.44 €)
- Dépenses fonctionnement : 3 856.25 €
- **Excédent fonctionnement : 4 136.87 €**

- Recettes investissement : 11 641.35 €
- Dépenses investissement : 12 860.71 € (avec solde N-1 de – 8 775.92 €)
- **Déficit investissement : 1 219.36 €**

- **Résultat** de clôture de l'année 2024 excédentaire de : **2 917.51 €** (avec reprise solde N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Compte Financier Unique 2024 est approuvé par 10 **voix pour**

3/: Subvention 2025 aux associations :

Délibération no12-2025 :

ADMR Charolles : 200 euros

ASCJ : 600 euros

Amis du Cada : 100 euros

Cantine Scolaire : 1 750 euros

Défi Anthony : 50 euros

Coopérative scolaire de l'école de Saint Julien de Civry : 350 euros

Programme activités culturelles de la Médiagora : 500 euros

Band of Jeep (pour inauguration Totem) : 200 euros

Sourires Part'agées Charolles : 100 euros

Le conseil donne son accord pour un total de 3 850 €.

11 voix pour

4/ : Vote des trois taxes :

Délibération no 13-2025 : Le Maire donne connaissance de l'état de notification 2025 sur la base des taux d'imposition 2024 des trois taxes (foncier bâti – foncier non bâti – taxe habitation résidence secondaire).

Après une étude approfondie du Budget Primitif 2025, le Conseil Municipal décide de :

Maintenir pour la part communale :

- foncier bâti : maintien de 3% (23.08% dont 20.08% du Département)
- foncier non bâti : maintien à 31.35 %

Augmenter pour la part communale :

- taxe habitation résidence secondaire : 4% (3.65 % en 2024)

5 voix pour

4 voix contre

2 abstentions

5/: Proposition et vote du budget primitif 2025 de la Commune :

Fonctionnement équilibré à 693 541,76 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 539 580,72 € en recettes et dépenses

11 voix pour

6/ Proposition et vote du budget primitif 2025 de l'assainissement :

Fonctionnement équilibré à 17 973.67 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 66 495.05 € en recettes et dépenses

11 voix pour

7/ Encaissement d'un don par chèque :

Délibération no 14-2025 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 25 février dernier un chèque de 300 euros d'une habitante de Saint Julien de Civry correspondant à un don au profit des travaux de la Chapelle du Petit Bois ou pour la plantation d'arbres dans la cour de l'école.

11 voix pour

8/ Loyer et charges du logement T1 au-dessus de la Médiagora :

Délibération no 15-2025 : Le Maire, Didier ROUX, informe le Conseil Municipal que le logement T1 au-dessus de la Médiagora est disponible au 1er avril 2025. Le Maire expose qu'il convient donc de revoir le loyer de cet appartement d'une superficie habitable de 41 m2 ainsi que le montant de la charge financière pour le chauffage en entretien de la Pompe à Chaleur (les locataires seront indépendants au niveau des charges d'électricité et d'eau) :

* le montant du loyer mensuel hors charges est fixé à 270 euros

* une caution de un mois de loyer sera payée à l'entrée dans les lieux soit la somme de 270 euros.

* le montant de la charge pour chauffage et entretien de la Pompe à Chaleur est fixé à 40 euros.

11 voix pour

9/ Convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de Saint Julien de Civry:

Délibération no 16-2025 : Le Maire explique que la commune est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré (maternelle et primaire) en date du 18 juillet 2016. Quatre avenants avaient été signés successivement de septembre 2020 à juillet 2023 pour des prolongations d'un an.

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a délibéré le 16 juillet 2024, avec transmission au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 22 juillet 2024 pour une convention d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires afin d'assurer la continuité du service. La présente convention était effective à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025.

En date du 24 février 2025, il est demandé de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2025/2026 c'est à dire du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026. Et les modalités techniques et financières définies dans la précédente convention sont maintenues.

11 Voix pour

10/ Demande de subvention auprès du Département de Saône et Loire pour le renouvellement du matériel informatique et matériel de stockage à la Médiagora :

Délibération no 17-2025 : Jean-Marie JOBARD explique que des achats sont nécessaires pour la Médiagora. En effet, depuis 2 ans, le matériel informatique pose de plus en plus de problèmes : nombreux bugs, lenteur accentuée, limite de la mémoire,... Dans un souci de respect de l'environnement l'équipe a essayé d'en prolonger l'utilisation. L'accentuation des problèmes nous amène au renouvellement de ce matériel.

D'autre part l'intérêt des abonnés pour le fond de bandes dessinées nous incite à développer notre offre. Nous prévoyons plusieurs bacs de présentation afin de répondre mieux à la demande croissante. Le développement des animations nous amène à gérer de plus en plus de flux de mobilier. Une meilleure organisation est nécessaire : il est prévu un achat de chariots pour stocker les chaises dans la réserve ainsi que des étagères.

Les dépenses TTC seraient de 5 259.00 € (récupération de la tva) :

- Ordinateurs, douchette, disque dur = 2 105,00 €
- Chariots stockage des chaises = 818.40 €
- Bacs mobile mélaminé BD = 756.56€
- Étagères et chariot = 307,70 €
- Tablette = 359.00 €
- Vidéoprojecteur = 912.00 €

Une demande d'aide auprès du Département sera faite à hauteur de 60 %.

11 Voix pour

Armand BRIGAUD quitte le conseil municipal pour raison professionnelle.

11/ Demande de subvention auprès du Département de Saône et Loire pour la 2ème tranche de travaux de la Chapelle du Petit Bois :

Délibération no 18-2025 : Le Maire, Didier ROUX, explique qu'une commission patrimoine a été créée avec pour objectif de conserver, restaurer, documenter et mettre en valeur son patrimoine architectural : chapelle du Petit Bois, Eglise et Cimetière. La Chapelle du petit Bois a bénéficié d'une remise en valeur avec une première tranche de travaux. Il reste une rosace et les statues à refaire et qui pourrait faire partie d'une seconde tranche de travaux. Le plan de financement est présenté au conseil municipal pour un coût total HT de 10 683 €.

10 Voix pour

11 bis / Demande de collecte auprès de la fondation du patrimoine pour la 2ème tranche de travaux de la Chapelle du Petit Bois :

Délibération no 20-2025 : Le Maire, Didier ROUX, explique qu'une commission patrimoine a été créée avec pour objectif de conserver, restaurer, documenter et mettre en valeur son patrimoine architectural : chapelle du Petit Bois, Eglise et Cimetière. La Chapelle du petit Bois a bénéficié d'une remise en valeur avec une première tranche de travaux. Il reste une rosace et les statues à refaire et qui pourrait faire partie d'une seconde tranche de travaux. Le plan de financement est présenté au conseil municipal pour un coût total HT de 10 683 €.

10 Voix pour

12/ Compétence restauration scolaire :

Délibération no 19-2025 : Monsieur le Maire rappelle l'historique de la gestion de la restauration scolaire pour les enfants du RPI : Actuellement, la cantine scolaire de notre RPI est gérée par une association de parents d'élèves (Casba).

C'est elle qui encaisse les repas facturés aux familles, qui paye les repas fournis par un restaurateur et qui organise des manifestations pour réduire le coût du repas.

Les 2 municipalités concernées (St Julien de Civry et Lugny les Charolles) n'interviennent qu'à travers le versement de subventions servant à équilibrer le budget et à garantir un prix de repas acceptable.

Prochainement (à partir du 15 Mai), les repas ne seront plus sous-traités mais fabriqués sur place par un cuisinier(e) qui sera employé et payé par la commune de Saint Julien de Civry.

Le souhait des 2 communes est de produire sur place les repas comme ce fut le cas jusqu'en 2021 (départ du cuisinier qui était rémunéré par l'association).

Monsieur le Maire explique :

La création d'une cantine scolaire ne constitue pas une obligation pour la commune. Elle ne fait pas partie des charges lui incombant pour assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement. La restauration scolaire du premier degré constitue ainsi un service public facultatif.

Si la collectivité locale choisit de prendre cette compétence, elle assumera l'intégralité des dépenses. Financiant ainsi un service public au bénéfice de ses administrés, elle facturera le coût du service aux usagers sous la forme d'une redevance. La fixation des tarifs de la cantine constitue une compétence exclusive de la collectivité. C'est le conseil municipal qui fixe librement ces tarifs.

Le conseil se prononce sur la prise de cette compétence par la commune.

10 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-mars :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Cantine scolaire : organisation :

Une réunion est prévue à la mairie de Gibles pour voir l'organisation et la surcharge de travail.

La date de démarrage avec la cuisine sur place sera le 1^{er} septembre.

Thomas LORTON maintient sa candidature avec le report de la date de commencement au 1^{er} septembre.

3/ Logement au-dessus du salon de coiffure :

Une réunion est fixée le vendredi 4 avril à 14h00 avec les entreprises retenues pour la signature des devis.

4/ Jambon à la broche / Repas communal

Une réunion est à prévoir avec la commune de Prizy pour définir le lieu et la date.

5/ Cimetière : entretien :

La date retenue est le samedi 17 mai à 9h00. Julien le nouvel agent sera présent.

6/ Pimm's : remplacement pendant les congés d'été :

Valérie GONDARD demande s'il serait possible de la remplacer 2 demi-journées par semaine lors de ses congés d'été pour permettre d'assurer un service à la clientèle.

L'agent du Pimm's serait d'accord. Le coût de ce remplacement pour 6 demi-journées est estimé à 735 € environ.

Le conseil donne son accord.

7/ Inauguration de l'Aire de Jeux :

La date est à fixer (Le maire va se rapprocher de la directrice de l'école pour une participation des enfants)

8/ Compte rendu de la réunion du Comité Syndical des Eaux du Brionnais :

Jean-Marc DURY explique les différents points traités lors de cette réunion.. Les travaux de la Brosse à l'Eau au Bourg se feront en 2025.

9/ Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association « Les Amis de la Médiagora »:

Joëlle SAMPAIX, la présidente, fait le point :

Bilan financier bon, fréquentation importante, 296 adhérents, diverses animations : thème 2025 : les 4 saisons !
6 Expositions « peinture » : Toutes avec des techniques différentes.

10/ Distributeur de billets :

Benoît et Delphine BOURCIER, les boulangers, demandent si une installation d'un distributeur de billets serait possible car le retrait d'argent liquide devient très difficile en milieu rural.

Des recherches ont été faites suite à cette demande. Pour le moment, financièrement, l'opération serait trop couteuse pour la commune. Mais l'association des maires s'occupe du sujet et la commune reste attentive aux évolutions.

11/ B-Side Company : spectacle :

Lors du dernier conseil municipal, l'accord avait été donné pour l'implantation du portique de la compagnie sur le terrain de pétanque du lundi 31 mars au vendredi 4 avril avec un spectacle à la fin du séjour. Celui-ci aura finalement lieu le jeudi 3 avril à 15h00.

12/ Liberté Egalité Fraternité :

A coupler avec inauguration de l'aire de jeux

Il faut définir l'endroit sur la façade de la mairie pour le poser.

13/ Compte rendu du conseil d'école :

Didier ROUX et Valérie PILLOUX ont assisté au conseil d'école du RPI le jeudi 20 mars avec les points suivants :

- effectifs à la rentrée 2025 : 41 élèves à Saint Julien et 18 à Lugny les Charolles
- interdiction d'utiliser les téléphones portables à l'école (rappel de l'Education Nationale)
- projets du 3^{ème} trimestre : spectacle B Side company, participation à l'inauguration du Totem
- rappel des activités effectuées : rencontre avec les anciens, 12 séances de piscine, carnaval à Lugny, Médiagora tous les mois, visite de l'aérodrome de St Yan, ...
- prévoir la réparation du portail avec code.

Questions diverses :

1/ Cuve à gaz : logement au site médical :

Une demande a été faite auprès du fournisseur actuel ANTARGAZ et le prix à la tonne a été revu à la baisse.

2/ Invitation :

Les p'tits plats de Thomas invitent l'ensemble du conseil municipal le vendredi 18 avril à midi avant fermeture définitive.

3/ Demande de Sylvain BORDE d'AMANZE :

Il demande à poser une banderole au Guidon pour annoncer une opération professionnelle. Le conseil donne son accord.

6/ Garage à vendre :

Les héritiers de Georgette POLETTE demandent si la commune serait intéressée par l'achat du garage dans le bourg. Le conseil charge le maire de faire une proposition allant jusqu'à 500 euros.

La séance ordinaire du vendredi 28 mars 2025 est levée à 00h15.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 17 avril à 20h15

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX